



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

Pour l'Ecole des Arts :

Tarif suite à l'ajout d'une classe découverte pour 2024/2025 :

ENFANTS						
Éveil musical – formation musicale - classe découverte						
	Communauté des Communes Haute Saintonge				Hors CDCHS 60 %	Hors Département 75 %
	1er enfant	2ème enfant - 8%	3ème enfant - 15%	4ème enfant - 40%		
Éveil Musical - Probatoire – Formation Musicale Seule - Classe découverte	147,00 €	135,24 €	124,95 €	88,20 €	235,20 €	257,25 €
trimestre	49,00 €	45,08 €	41,65 €	29,40 €	78,40 €	85,75 €

Fait à Jonzac,

Le

- 2 JUIL. 2024

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex